Des contrats subventionnés par

Le travail précaire dans la restauration rapide existe, c'est hélas bien connu. Mais lorsque le travailleur y est en partie payé par des subventions publiques, toute éthique sociale semble avoir disparu.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

ous avons toutes et tous croisé un restaurant Mc Donald's sur notre route... Que cache cette omniprésence ? La success story de l'entreprise débute en 1937, lorsque les frères Richard et Maurice Mc Donald ouvrent une première échoppe de hot-dogs. Progressivement, leur commerce se développe et les menus varient. Le succès viendra des observations des frères, constatant que la part principale des revenus provient des hamburgers, et de quelques autres ingrédients, dont les frites, les sodas et les milk-shakes. Ils décident de se focaliser sur ces produits, tout en commençant à franchiser leur concept avec pour notion centrale la rapidité, dans le mode de confection de la nourriture et dans la vente, directement au comptoir.

Le lieu de travail présenté dans notre récit dépend, lui, de la Mc Donald's Corporation, une entreprise créée par Ray Kroc en 1952. Ayant observé le succès des frères Mc Donald, Kroc de 37.241 restaurants dans le monde, sur le territoire de 119 pays. Parmi ces restaurants, une écrasante majorité - 34.108 soit plus de 90 % - sont franchisés. (2)

Dans ce nouveau récit de vie sur les réalités du travail en Belgique, nous rencontrons un jeune travailleur qui a goûté aux franchises Mc Donald's de l'intérieur. Il s'y est retrouvé inscrit dans un programme appelé par le Forem « Plan Formation - Insertion » (PFI), une expérience dont il sortira totalement dégoûté. Avant de plonger dans son récit, familiarisonsnous avec quelques notions nécessaires à une entière compréhension du contexte de travail de notre témoin.

Les franchises Mc Donald's en Belgique

Dans notre pays, tous les restaurants de la chaîne sont franchisés. Quelques chiffres : « 84 restaurants, plus de 3.300 collaborateurs, 200 em-

La franchise est un système de commercialisation de produits entre deux entreprises juridiquement et financièrement distinctes, dans lequel « le franchiseur accorde à ses franchisés le droit, et impose l'obligation d'exploiter une entreprise en conformité avec le concept du franchiseur. Le droit ainsi concédé autorise et oblige le franchisé, en échange d'une contribution financière directe ou indirecte, à utiliser l'enseigne et / ou la marque de produits et / ou de service, le savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle, soutenu par l'ap-

Le rapport annuel de la multinationale nous indique pour l'année 2017 plus de 22 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

leur propose de franchiser un maximum de nouvelles adresses. Très vite, ce développement se fera à son profit personnel ; il arrivera en effet à déposséder les frères de leur société et des colossaux bénéfices engendrés par le concept uniformisé de restauration rapide. (1) Aujourd'hui, la réalité de l'entreprise est la suivante : le rapport annuel de la multinationale nous indique pour l'année 2017 plus de 22 milliards de dollars de chiffre d'affaires, engrangés au sein

plois créés en 2014, un recruteur important de jeunes en Belgique : 50 % des collaborateurs ont moins de 25 ans, 35 % sont des étudiants, en moyenne 40 collaborateurs par restaurant et... 90 % de 'managers' ont commencé leur carrière comme "équipier". » (3) Nous le constatons, la multinationale a bien entendu intégré la novlangue capitaliste et transformé ses travailleurs en « collaborateurs ». Ces 84 lieux de travail sont partagés entre 24 patrons indépendants.



le Forem... chez Mc Donald's!

port continu d'assistance commerciale et / ou technique, dans le cadre et pour la durée d'un contrat de franchise écrit, conclu entre les parties à cet effet ». (4) Voilà pour la définition technique officielle, en d'autres mots le patron est donc indépendant, mais travaille avec un cahier contraignant de charges à respecter. Il profite d'une marque connue, dont la publicité n'est supposée plus à faire, avec une clientèle de base assurée dès le départ. Les contraintes peuvent être lourdes : la décoration et les uniformes des travailleurs, par exemple, ne peuvent supporter aucune originalité. Chaque élément des produits Mc Donald's doit également respecter une procédure de préparation, de cuisson et de présentation très stricte. Le Big Mac doit être identique du fin fond de la Chine jusqu'au pays de Charleroi, en passant peut-être un jour par la Corée du Nord, l'un des rares Etats parmi lesquels les habitants n'ont encore jamais goûté ces sandwichs gras.

Ces contraintes, si elles représentent un avantage commercial, sont évidemment loin d'être gratuites. Pour la sélection de leurs franchisés, Mc Donald's insiste sur les qualités d'initiative, l'esprit d'entreprise, la bonne gestion, des notions apparaissant parmi l'habituelle rhétorique capitaliste... mais il faut surtout un capital de départ! L'investissement représente au minimum 800.000 euros, dont 25% au moins doivent provenir de fonds personnels non empruntés. Le reste, financé au travers d'un emprunt bancaire, crée donc une pression conséquente sur le franchisé; une réalité pas nécessairement propice à des attitudes bienveillantes envers les travailleurs. (5) Par ailleurs, le système de la franchise permet également au patron de ne pas être lié à la Convention collective de travail du secteur, qui fixe les relations individuelles et collectives de travail entre employeurs et travailleurs dans une branche d'activité, ici le secteur alimentaire (Commission Paritaire 119). (6) Bien entendu, cela ne place cependant pas la franchise au-dessus des lois et du droit du travail en vigueur sur le territoire belge.

Un plan du Forem prisé par les employeurs

Nous l'avons signalé, le témoin de ce récit de vie a été engagé au sein d'un programme intitulé « Plan Formation - Insertion » (PFI) organisé par le Forem, le service public wallon de



chômage/emploi

i'emploi et de la formation. La littérature sur le sujet semble assez limitée, et la présentation sur le site du Forem adopte un ton plutôt racoleur pour les employeurs. « Vous souhaitez former un demandeur d'emploi aux besoins de votre entreprise pour ensuite l'engager? Pensez au Plan Formation-Insertion (PFI)! » Pour arriver à cette accroche, il faut suivre successivement les onglets « Accueil-Entreprises », « Aides financières », « Aides à l'emploi », et « Plan Formation-Insertion ». Le programme est donc clairement identifié comme un système d'aide aux entreprises ; il est en outre renseigné et décrit en termes avantageux sur des sites entrepreneuriaux, ou dans le Guide d'aide aux entreprises Igretec : « Les aides publiques pour mon entreprise. » (7)

Le système prévoit une période de « formation » de 4 à 26 semaines, au choix, suivie d'une période d'engagement sous contrat, pour la même pé-

La multinationale a bien entendu intégré la novlangue capitaliste et transformé ses travailleurs en « collaborateurs »

> riode. La transaction financière dans cette tripartite « Forem-travailleuremployeur » est la suivante : « Vous formez le demandeur d'emploi "sur mesure", selon vos besoins spécifiques ; durant la formation, vous versez au stagiaire une prime progressive qui correspond à la différence entre la rémunération imposable de la profession apprise et ses allocations sociales éventuelles. Cette prime est exemptée de cotisation de sécurité sociale ; après la formation vous pouvez éventuellement bénéficier d'aides publiques liées à l'engagement du stagiaire (réductions ONSS, impulsion,...); le Forem intervient dans les frais de déplacement du demandeur d'emploi en stage si ceux-ci excèdent 5 km. » (8) L'avantage financier est assez clair pour l'employeur et, pour un franchisé, cela va permettre de réaliser de belles économies afin de rembourser l'emprunt effectué pour lancer le restaurant. Même en gardant le travailleur ensuite sous contrat pour une période identique à

celle du « stage formation », l'économie est très intéressante.

Afin d'évaluer succinctement l'ampleur du système, nous avons consulté un site d'offres d'emploi : en date du mercredi 20 février 2019, nous avons trouvé 143 offres renseignées sous les termes « Contrat PFI » ou « Possibilité de PFI ». Les postes de travail sont extrêmement variés : serveur, ouvrier polyvalent maçonnerie, technicien cordiste, assistant administratif, vendeur de meubles, personnel en jardinerie, fleuriste,

conducteur d'engin de terrassement, technicien télécom, accueil centre de soins énergétiques, cuisinier de cuisine française, boulanger, guichetier bancaire, peintre en bâtiment, laveur de voitures, ouvrier polyvalent en construction, gestionnaire de copropriétés, assistant dentaire, laveur de vitres, pizzaiolo, électricien, ouvrier de fabrication de prothèses et orthèses, gestionnaire assurance, pisciniste, technicien en laboratoire d'anatomopathologie et histocytopathologie, bûcheron, secrétaire juri-

DES RÉCITS DE VIE POUR UNE IMMER-SION DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La rubrique « Récit de vie » désire pénétrer les réalités du travail, de plus en plus polymorphes dans notre société, mais aussi de plus en plus précaires. Par des rencontres / dialogues, nous voulons découvrir les réalités présentes derrière les apparences, en exemplifiant chaque situation profession-

nelle avec un témoin privilégié.
Dans cette optique nous avons déjà exposé les récits d'un livreur à vélo de plats cuisinés, d'une infirmière en soins palliatifs et de rédactrices de comptes rendus des débats parlementaires. Nous y avons ajouté le récit d'un chômeur, dont l'enchaînement des démarches,

multiples, longues et pénibles, représentent selon nous un sérieux « travail combatif », dans l'unique but de... faire appliquer la réglementation !* Dans cette rubrique, chaque rencontre est précédée d'une présentation du métier concerné, afin d'introduire les notions nécessaires à la bonne compréhension de l'entretien.



* Lire « Ubérisation : au tour du vélo ! » et « L'exploitation dans la bonne humeur ! », dans Ensemble ! 93 en Avril 2017 ; « Quelle considération pour les soins infirmiers ? » et « Les soins palliatifs, entre passion et difficulté » dans Ensemble ! 94 en Septembre 2017 ; « Rédactrice de compte rendu : la précarité au parlement », « Un travail intellectuel... à la chaîne » et « Pressées comme des citrons, jetées comme des Kleenex » dans Ensemble ! 97 en septembre 2018, et « Chômeur combatif versus ONEm récalcitrant » dans Ensemble ! 98 en décembre 2018. www.ensemble.be

chômage/emploi

Contribuer au bien-être collectif est une chose, contribuer aux bénéfices des franchisés de Mc Donald's en est assurément une autre.

dique-bachelier en droit, développeur informatique, responsable marketing digital, employé en comptabilité, friturier, grutier, ou encore... chargé de recrutement ! En bref : tous types d'emploi. Tout le monde s'arrache les PFI ! (9)

Il est parfois précisé une rémunération mensuelle de 850 euros pour 25 heures de travail hebdomadaires, le plafond horaire minimal pour un contrat PFI. Nous sommes bel et bien plongés dans le meilleur des mondes de la précarité belge, dans lequel l'argent public participe aux « efforts » des entreprises privées vers le profit. Pour les travailleurs soucieux de l'affectation de leurs contributions aux finances publiques, c'est un problème majeur : contribuer au bien-être collectif est une chose, contribuer aux bénéfices des franchisés de Mc Donald's en est assurément une autre.

L'intérêt du travailleur ?

Si l'intérêt de l'employeur est évident, le dispositif est cependant censé permettre de former un demandeur d'emploi « selon les besoins spécifiques » du lieu de travail, pour ensuite l'engager durablement, ou à tout le

moins pour une durée équivalente à la période de « formation ». Cette période est de 4 à 26 semaines, et peut s'étendre jusqu'à 52 semaines pour les jeunes de moins de 25 ans. Durant le premier mois, le contrat peut

être rompu par chaque partie sans aucune conséquence, nous pouvons donc considérer ce mois comme une période d'essai.

Les engagements de l'employeur envers le travailleur sont les suivants : « Vous formez le stagiaire selon un programme défini ; vous engagez le stagiaire en fin de période de formation, dans le cadre d'un contrat de travail d'une durée au moins égale à celle du contrat de formation-insertion, et pour des tâches relatives à sa formation ; vous désignez, parmi votre personnel, un tuteur pour le

stagiaire en formation ; vous assurez le stagiaire contre les accidents de travail et sur le chemin du travail; vous augmentez l'effectif de votre personnel par l'engagement du stagiaire. » Le principal intérêt du demandeur d'emploi est donc une assurance d'être « en principe » engagé à la fin du contrat PFI. Durant celui-ci il reste inscrit comme demandeur d'emploi, les jours prestés ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la carrière, ni pour le calcul des congés payés de l'année suivante. Ses revenus comprennent les allocations sociales éventuelles (revenu d'intégration sociale du CPAS, allocations de chômage), complétées de la prime progressive ou, s'il n'a aucun revenu, d'une indemnité de compensation versée par le Forem. Si le travailleur est par exemple engagé pour un PFI de huit semaines, il sera ensuite sous contrat pour huit nouvelles semaines ; « C'est déjà ça », diront peut-être certains.

Mais ensuite? Ensuite, l'employeur peut engager un nouveau travailleur en PFI, et ainsi de suite. Il peut en outre en avoir plusieurs, simultanément, sur le lieu de travail. Signalons pour terminer que la demande d'un travailleur en PFI par l'entreprise se

Ensuite, l'employeur peut engager un nouveau travailleur en PFI, et ainsi de suite.

réalise par un simple formulaire en ligne, qui contient une possibilité de signaler si un contact est déjà établi avec un demandeur d'emploi précis, avec des cases pour indiquer l'identité et les coordonnées éventuelles de celui-ci. Le travailleur n'est donc pas nécessairement proposé par le service des conseillers emploi du Forem, il est possible pour une entreprise de rencontrer des candidats, de les choisir selon leur profil et de les inscrire dans des demandes de PFI dans un second temps, sur le site du Forem.

Le demandeur d'emploi ne commence le stage qu'après signature d'un contrat entre les trois parties : stagiaire, employeur et Forem.

Etant donné le prix d'achat de la franchise et les prêts bancaires du patron, nous pouvons douter de la pérennité de l'emploi pour les travailleurs subsidiés un temps par le Forem. Sur le long terme, ces différents éléments représentent un mode de subventionnement structurel des entreprises privées, par captation de l'argent public. Dans notre récit, par les franchisés de la multinationale Mc Donald's. □

- (I) Pour les amateurs de success story capitaliste, nous conseillons la vision de l'aventure de Ray Kroc, joué par Michaël Keaton dans The Founder (Le fondateur), un film réalisé par John Lee Hancock, sorti en 2016.
- (2) Mc Donald's Corporation Annual Report, 2017, page 13.
- (3) « Nos chiffres », www.mcdonalds.be
- (4) Définition issue du Code de Déontologie européen de la Franchise.
- (5) Rentabiliser au maximum le commerce permet aussi de « réussir » sa franchise. Dans ce cas, les restaurants pourront se multiplier pour un même patron. Les multifranchisés peuvent atteindre des bénéfices conséquents. Voir l'article « Avec leurs Mc Donald's, les multifranchisés deviennent souvent millionnaires » sur le site Capital.fr

https://www.capital.fr/economie-politique/avec-leurs-mcdonald-s-les-multifranchises-deviennent-souvent-millionnaires-858267

(6) Une convention collective de travail (CCT) est « un accord conclu entre une ou plusieurs organisations syndicales et une ou plusieurs organisations patronales ou un ou plusieurs employeurs, fixant les relations indi-

viduelles et collectives de travail entre employeurs et travailleurs d'entreprises ou d'une branche d'activité et réglant les droits et devoirs des parties contractantes. » Les commissions paritaires (CP) « d'employeurs et de travailleurs sont instituées à la demande d'une ou plusieurs organisations d'employeurs ou

de travailleurs ou à l'initiative du Roi par arrêté royal. Celui-ci détermine les personnes, la branche d'activité ou les entreprises et le cadre territorial qui sont du ressort de chaque commission ». Définitions : Service public fédéral Emploi, travail et concertation sociale.

- (7) www.guideaidespubliques.be
- (8) Voir le site du Forem, à cette adresse:

https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-plan-formation-insertion.html

(9) Taper « Contrat PFI » dans le moteur de recherche et amusez-vous à trouver un poste inédit à cette liste non exhaustive, subsidié par l'argent public : https://emplois.be.indeed.com/